

«*Anti.Mythes*» a reçu, en date du 1<sup>er</sup> nivôse 233 - 21 décembre 2024...

... une lettre anarchiste en provenance du père SEPTIBLE!!!

## LA CONSPIRATION DES LÉGAUX...

Mon cher *Anti.mythes*, mes chers amis,

Quand ce papier paraîtra, la fête du *Nouvel an so-laire*, - autrement dite Noël, soit *Nouvelle année*, - ainsi que celle du *Nouvel an* calendrier, soit le 1<sup>er</sup> janvier, - seront passées. Il en est de même de celle du *Solstice d'hiver*, - 21 décembre, - ou 1<sup>er</sup> nivôse.

Quelque soit la date à laquelle parents et grand-parents auront crédit enfants et petits-enfants d'une part des fruits de leur labeur de l'année écoulée, il n'est pas nécessaire de mettre le titre de ces lignes sous les yeux de ces chers petits.

N'iraient-ils pas imaginer une machination ourdie par leurs «*legos*», d'en exagérer la menace au point de faire appel à de «*super-héros*» pour faire cesser cette conspiration?

Au lieu de garder quelques instants de quiète lecture pour vous-même, vous seriez alors obligés de vous lancer dans des explications pour eux bien abscones, - qu'il n'est ni dieu, ni César, ni tribun, - que les «*légaux*» ici cités ne passent pas aux mêmes horaires des programmes de télévision que ceux qui les passionnent, - bref, qu'ils ont encore le droit de rester dans le monde féerique de leur âge!

Cela vous évitera de consommer quelques grammes de paracétamol, ce qui vous causerait autant de nuisance au foie que quelques verres d'alcool, - mais, dans les moments festifs, je pense que vous préférez nettement quelques boissons alcoolisées au paracétamol; les réjouissances ont leurs codes que la pharmacie ignore!

Venons-en maintenant à notre monde d'adultes ne croyant plus aux fées et magiciens des Dieux et de l'État.

-----

Les grands de ce monde se considèrent «*légitimes*», alors qu'ils ne sont que «*légaux*».

J'exclue toute synonymie entre ces deux termes: - est «*légal*» ce qui relève de la loi, - est «*légitime*» ce qui relève de la raison, de l'équité, de la justice.

Ainsi, le plus gradé de nos «*légaux*», à savoir le *Président de la République*, tire sa «*légalité*» d'une loi constitutionnelle de l'État, qui stipule qu'il a rassemblé le plus de voix au second tour d'une élection présidentielle convoquée à cette fin.

Une fois dans la situation, certains de ses «*co-lé-*

*gaux*» d'autres États, parviennent parfois à modifier la loi pour perdurer dans une nouvelle «*légalité*», pour eux moins contraignante, cela va de soi.

D'autres devenus *Chefs-d'État* sans s'encombrer au préalable d'une quelconque «*légalité*», en définissent une qui leur convient, et la modifieront selon leurs nécessités.

Aucun n'est à l'abri d'un «*renversement brutal de légalité*», en général violent, certainement «*illégal*» quand il se présente, préalable à l'instauration d'une nouvelle «*légalité*».

Ainsi, notre «*légal-de-premier-ordre*» a-t-il obtenu sa légalité dans les circonstances suivantes:

- appelés à choisir le nouveau «*légal-en-chef*» (1):  
48.752.339
- se sont déplacés à cet effet ou ont donné mandat à un «*appelé*» de leur choix légalement autorisé (2):  
35.096.478
- ont glissé correctement son nom dans la boîte:  
18.768.639
- ont glissé le nom de la «*légale-putative*» (3):  
13.288.686

Ce jour-là, 72% des «*appelés*» prirent soin de se déplacer, mais seulement 65,75% le firent à bon escient. Et vous constaterez comme moi que seulement 38,5% des «*appelés*» ont donné leur choix au nouveau «*légal*», tandis que son adversaire n'obtenait que 27,3% de ces choix, - 34,2% d'«*appelés*» ne formulant aucun choix ou le formulant mal.

Peut-on invoquer: «*la justice, l'équité et la raison*» pour qualifier le lauréat de «*légitime*»? Ou plutôt: peut-on invoquer ces mêmes critères pour le qualifier à un moment d'«*illégitime*»? En aucun cas! Il n'est que «*légal*»! Hors d'une situation d'«*illégalité*», il faut attendre l'ouverture des candidatures à la nouvelle «*légalité*», pour apprendre qui, de l'ancien ou d'un nouveau «*légal*» prendra la place.

-----

(1) Autrement dits: inscrits sur la liste électorale.

(2) Autrement dits: votants.

(3) Vous constatez que, chez les amis d'*Anti-mythes*, on aime beaucoup l'adjectif «*putatif*». Signifiant à l'origine «*imaginaire*» en latin, il se traduit ensuite par «*supposé*», que nous dirons maintenant «*éventuel*», ou tout simplement «*possible*». Mais il est tellement plus drôle!

Passons maintenant au niveau de «légalité» immédiatement inférieure, je veux nommer ainsi les «envoyés-siéger» à l'Assemblée nationale, - autrement nommée par les réfractaires à la «délégation de pouvoir» que nous sommes: les «bouffe-galettes» s'excitant ou pionçant à l'Aquarium national, ou Palais-bourbeux, etc...

Ceux qui abdiquent leur «souveraineté individuelle» en se livrant à cette «délégation de pouvoir», disent opter ainsi: «Au premier tour, on choisit, au second, on élimine!». Le père SEPTIBLE considère, lui, que: «Au premier, ils choisissent, et au second... ils choisissent encore!».

En ce printemps 2024, le «premier-légal» décida-t-il de renvoyer ses «seconds», et demander à la population française d'en choisir de nouveau... en espérant sans-doute que ces «seconds-nouveaux» lui siéraient.

Le choix le plus large s'offrant au «premier-déplacement», dans sa grande magnanimité, le père SEPTIBLE examinera leurs options sur les chiffres de ce «premier-déplacement».

Ainsi, nos «légaux-de-second-choix» ont-ils été désigné dans les circonstances suivantes:

- appelés à choisir... (1):	49.332.709
- se sont déplacés ou... (2):	32.908.657
- ont glissé correctement le nom d'un «légal-en-second-putatif» dans la boîte... (4):	32.057.946

Cette fois-là, 35% des «appelés» ne formulaient aucun choix «légal». Et alors qu'ils avaient été 66,7% à se déplacer, seuls 65% formulèrent le choix d'un «légal-putatif-de-second-ordre». Les «appelés» ne manifestaient pas plus d'intérêt pour leurs «légaux-de-second-ordre» que pour le «légal-de-premier-ordre»; ils ont été bien plus nombreux par contre à ne pas se déplacer pour rien (-5,3%).

-----

Examinons maintenant les regroupements de ces «légaux de second-ordre» dans l'Aquarium national.

Tout à la droite de la Présidente, siègent les 142 «légaux» dits: «Rassemblement national et alliés», en deux sous-groupes nommés: «Rassemblement national», de la «grande-légale» Le Pen, 126 membres; et «A droite», du «sous-grand-légal» Ciotti, 16 membres. Ils constituent 24,6% de l'Aquarium alors qu'ils ont rassemblé dans leur «mouvance commune»: 22,2% des «appelés» et 34,2% des «sachant-mettre-un-bon-bulletin», au premier tour (5).

Un peu plus à gauche, siègent les 47 «légaux» dits: «La droite républicaine», du «grand-légal»

Wauquiez. Ils constituent 8,15% de l'Aquarium alors qu'ils ont rassemblé dans leur «mouvance commune»: 6,6% des «appelés» et 10,2% des «sachant-mettre-un-bon-bulletin», au premier tour (6).

Encore plus à gauche, siègent les 21 «légaux» dits: «Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires», du «grand-légal» Lenormand. Ils constituent 3,6% de l'Aquarium alors qu'ils ont rassemblé dans leur «mouvance-commune»: 0,9% des «appelés» et 1,4% des «sachant-mettre-un-bon-bulletin», au premier tour (7).

En tournant dans le même sens, siègent les 166 «légaux» dits: «Coalition présidentielle», dont le «grand-légal» semble bien n'être que le «légal-en-chef» habitant l'«Élysée-nationale». Ils se distinguent en trois parties: les 31 du sous-groupe «Horizons et indépendants», du «sous-grand-légal» Marcangeli; les 36 du sous-groupe «Les démocrates», du «sous-grand-légal» Fresneau; les 99 du sous-groupe «Ensemble pour la république», du «sous-grand-légal» Attal. Ils constituent 28,8% de l'Aquarium alors qu'ils ont rassemblé dans leur «mouvance commune»: 14,6% des «appelés» et 22,5% des «sachant-mettre-un-bon-bulletin», au premier tour (8).

Nous arrivons enfin au dernier groupe des 193 «légaux» dit «Nouveau-front-populaire», constitué de quatre sous-groupes: les 66 du sous-groupe des «légaux-socialistes», du «sous-grand-légal» Vallaud; les 38 du sous-groupe des «légaux-écologistes», de la «sous-grande-légale» Chatelain; les 17 du sous-groupe des «légaux-communistes», du «sous-grand-légal» Chassaigne; et les 72 du sous-groupe des «légaux-fiffistes», de la «sous-grande-légale» Pannot. Curiosité à signaler: le «grand-légal» de ce groupe ne s'assied plus sur les «bancs» de l'Aquarium national: après avoir usé les bancs des aquariums municipaux, départementaux, nationaux - les deux, - et européens de 1983 à 2022, il a bien mérité de passer sa retraite en télé-travail... Ce

(4) Autrement dit: valablement exprimés.

(5) Soit, d'après les chiffres officiels, 10.946.527 votes, par l'addition des voix des candidats R.N., A droite, Reconquête, et autres extrêmes de ce bord (\*).

(\*) Chiffres publiés sur: [www.archives-resultats-elections.interieur.gouv.fr/resultats/legislatives2024/ensemble\\_geographique/index.php](http://www.archives-resultats-elections.interieur.gouv.fr/resultats/legislatives2024/ensemble_geographique/index.php)

(6) Soit, d'après les chiffres officiels, 3.260.951 votes, par l'addition des voix des candidats L.R., divers droite, et souverainistes (\*).

(7) Soit, d'après les chiffres officiels alambiqués par nous, 453.598 votes, par l'addition des voix des candidats régionalistes et divers-divers... au pif! (\*).

(8) Soit, d'après les chiffres officiels, obtenus par l'addition des votes Ensemble, Horizons, U.D.I et divers-centre: 7.211.869 votes (\*).

groupe représente 33,5% de l'*Aquarium*, après avoir totalisé 20,4% des choix des «appelés», et 31,5% de ceux des «*sachant-mettre-un-bon-bulletin*», au premier tour (9).

Terminons ce tour d'horizon de l'hémicycle de l'*Aquarium* par un retour au point de départ: tout à fait à droite, siègent sur une ligne montante, huit «*légaux*» dit non-inscrits. N'ayant pas trouvé groupe ou sous-groupe leur seyant, placés tout près de la sortie, ils ont tout loisirs de pioncer, «*buvetter*», «*communiquer-à-leurs-électeurs*», sans trop travailler! Placer une «*question orale*» au gouvernement leur étant inaccessible, une «*question écrite*» par année de mandature comble leur «*mandat*»! Une sinécure mon cher, une sinécure!

-----

Posons-nous maintenant une question simple: ces «*légaux-de-l'Aquarium*» sont-ils «*légitimes*»?

Contrairement à notre «*légal-de-premier-ordre*» pour lequel la question ne peut être posée, là, la question se pose.

Et elle se pose d'une façon ambiguë, car l'éventuelle «*légitimité*» d'un «*légal-de-second-ordre*» n'est pas examinée de la même façon, - d'une part par lui-même, - d'autre part par les «*appelés-qui-se-sont-déplacés-pour-mettre-son-nom-dans-la-boîte-dès-le-premier-tour*», - et enfin par les «*appelés-qui-ne-se-sont-pas-déplacés-ou-n'ont-pas-choisi*».

Par et pour lui-même, le «*légal-de-second-ordre*» se considère «*légitime*»: sa «*raison*» il l'a tiré de l'État qui, dans le cas contraire, ne lui verserait pas «*légitiment*» ses dix-milles balles mensuels, alors qu'il ne lui verse que «*légalement*». Passons!

L'«*appelé-qui-s'est-déplacé-pour-mettre-son-nom-dans-la-boîte-dès-le-premier-tour*» considère qu'il le représente «*légitiment*», alors que, comme son corollaire qui «*n'a-mis-son-nom-qu'au-second-tour*», il ne le représente que «*légalement*», ayant abandonné, l'un comme l'autre, leur part de «*souveraineté*» dans ses mains. Pour la durée de la mandature, ils se sont «*assujettis*» à leur «*légal-de-second-ordre*» adoubé, - de la même façon que l'ensemble des «*producteurs*» du «*légal-de-premier-ordre*» s'y sont «*assujettis*», - pour lui conférer leur part de souveraineté.

La «*légitimité*» étant définie par «*la raison, l'équité et la justice*», quelle mesure de raison «*légale*» est-elle prise pour la non-représentation des «*appelés-qui-ne-se-sont-pas-déplacés-ou-n'ont-pas-choisi*»? Sachant que chaque «*légal-de-second-ordre*» représente une partie de «*la-population-appelée-à-les-désigner*», celle qui «*ne-s'est-pas-déplacée-ou-n'a-pas-choisi*» devrait, par équité et mesure

de justice, être représentée par des chaises vides.

Ainsi, selon les résultats des dernières législatives,

- 202 sièges de l'*Aquarium national* devraient rester vides;

- 128 sièges devraient être occupés par les «*Rassemblement-national-et-alliés*», au lieu de 142;

- 118 devraient l'être par les «*Nouveau-front-populaire*», au lieu de 193;

- 84 par les augustes postérieurs de la «*Coalition présidentielle*» du «*légal-de-premier-ordre*», au lieu de 166;

- 38 par ceux de la «*Droite républicaine*», au lieu de 47;

- 5 par ceux de «*L.I.O.T.*», au lieu de 21;

- et 2 au lieu de 8 pour ceux qui «*ne-savent-pas-où-se-mettre*».

Bien sûr, la raison, l'équité et la justice, exigerait toujours que toute loi par eux adoptée récoltât 289 de leurs votes pour être adoptée, c'est-à-dire 77% d'entre-eux!!! Autant dire qu'ils seraient obligés de constituer une entente d'*Union-nationale-perpétuelle*.

Une telle situation a-t-elle un jour existé? Se conclurait-elle par une disparition de l'État? Ou par une dictature de tous les «*légaux*» réunis?

Être «*légitimes*» n'a jamais été le souci des «*légaux*», leur «*légalité*» est leur seule raison d'être; et leur adage n'est-il pas: «*La faim (de pouvoir) justifie les moyens (pour y parvenir), car l'appétit (de pouvoir) vient en mangeant (les ressources de la Nation)*».

-----

Qu'on fait les «*légaux-de-second-ordre*» (ou du moins les «*grands-légaux*» de chacun de leurs groupes), pour tenter d'accéder à la gouvernance?

Entre les deux déplacements, les «*grands-légaux*» du «*Rassemblement-national-et-alliés*» ont demandé aux «*appelés*» de bien vouloir se déplacer la seconde fois pour leur donner les moyens d'établir une «*dictature légale*», à leur yeux «*légitime*» car elle fut précédemment gaulienne, giscardienne, miterrandienne ou macronienne, et «*spirituellement*» souhaitable selon les institutions de la «*5<sup>ème</sup> République*».

Hélas pour eux, les «*appelés-se-déplaçant-une-seconde-fois*» ne les ont pas entendu, ni écouté.

Pensaient-ils pouvoir, comme leurs «*maîtres-à-penser-la-légalité*» Mussolini et Hitler, accéder au pouvoir par les urnes? Et puis une fois «*légalisés*», définir une nouvelle «*légalité*», qui les maintiendrait dans cette situation des millénaires durant?

Il y a une différence fondamentale entre les Le-Pen-Bordella, et les Mussolini-Hitler, c'est que les seconds disposaient de «*troupes-irrégulières*»

---

(9) Soit, d'après les chiffres officiels, obtenus par l'addition des votes *N.F.P.*, et divers: *gauche, socialistes, écologistes, communistes, fifistes, et extrémistes*: 10.082.455 votes (\*).

semant préalablement la terreur, - ce qui leur permit d'accéder au pouvoir, puis de modifier la «légalité» de celui-ci, avant qu'elle ne les eussent foutu dehors, peut-être «légalement», peut-être «*manu-militari*».

Cela n'a rien à voir non-plus avec d'autres de leurs «*maîtres-à-penser-la-légalité*», Salazar et Franco: ceux-ci ont d'abord fait un coup-d'État militaire, établi une «*dictature*», nouvelle «légalité» dans laquelle ils ont fait prospérer leur «*nouvel-État*», aussi horrible que ceux des précédents, mais pour plus longtemps, leur intuition les conduisant à ne pas se «*mêler-directement*» de la «*Seconde-guerre-mondiale*».

Adopteraient-ils les vues du Général Pierre-Le-Jolis-de-Villiers-de-Saintignon, frère de celui de la «*Fuye-du-pou*», qui s'est proposé «*in-libris*» d'accapérer «*la légalité*» pour en faire l'autel d'un «*national-catholicisme-doux-et-librement-consenti-sinon-les-braises-des-bûchers-du-frangin*»! Hélas la tentative de coup-d'État «*in-libris*» échoua, elle aussi!!!

Concluons-en simplement que les «*légaux*» du «*Rassemblement-national-et-alliés*» ne disposant pas de «*forces-armées-illégales*» à cette étape, ils sont contraints de rester dans la «*légalité-du-moment*». A suivre.

A l'issue du «*second-déplacement*», ce furent les «*légaux*» du «*Nouveau-front-populaire*» qui revendiquèrent l'accès à la «*légalité-1.5*», c'est-à-dire à la «*première-ministrance-et-la-gouvernance*».

La combine constitutionnelle des «*législatives-à-deux-tours*» les favorisa tant-et-tant, qu'ils s'estimaient plus «*légitimes*» que tout-le-monde, - tant de «*non-rassembleux-nationaux-et-alliés*» ayant voté pour eux «*faute-de-mieux*», - et en conséquence de cause beaucoup plus «*légaux*»!

Hélas, disposant de 193 «*légaux*» à l'*Aquarium*, ils voyaient en face d'eux 384 autre «*légaux*» n'acquiesçant pas à leur accession cette «*légalité*».

Révisant les «*Oeuvres-complètes*» de leurs «*maîtres-à-penser-la-légalité*», - les Marx, Engels, Lénine, Trotski et Staline, pour le moins, - et s'apercevant qu'ils n'avaient pas préalablement réalisé la prise du «*Palais-d'hiver-de-Paris*», - ils ne disposaient pas de l'«*embryon-de-légalité-nouvelle*» nécessaire à la dispersion de l'«*Aquarium-constituant-6<sup>ème</sup>-du-genre*» qu'ils entendaient proclamer.

Ils ne disposaient pas non plus de la «*légalité*», des Cromwell, Robespierre, St-Just, ..., qui, s'appuyant sur la fureur populaire, écourtèrent suffisamment de leurs «*co-légaux-in-aqua-politica*», qu'ils devinrent suffisamment «*légaux*» pour écourter encore et encore, jusqu'à... se faire écourter à leur tour.

Alors ils tentèrent de faire «*s'exprimer*» dans la rue une fureur populaire qui ne vint pas!!! parce qu'elle n'existe pas, nous y reviendrons.

Non seulement l'accession des «*néo-fronteux-populeux*», - seuls, - à la «*légalité-1.5*» n'a rien de «*légitime*», elle n'a rien non plus de «*légale*».

Retirez les 142 «*rassembleux-nationaux-et-alliés*» et les 193 «*néo-fronteux-populeux*», ils restent 335 «*autres-légaux*» qui manifestement s'accordent bien

pour se partager la «*légalité-1.5*». Mais hélas pour eux, ils ne sont pas «*majoritaires*» à l'*Aquarium*.

Un premier groupe de «*légaux-1.5*» fut nommé par le «*légal-de-premier-ordre*»; il fut dispersé par le «*conglomérat-des-légaux-des-deux-côtés*» de l'*Aquarium*, à la première mauvaise humeur «*rassembleuse*» de l'un des côtés!

Un deuxième groupe de «*légaux-1.5*» vient d'être nommé par le «*légal-de-premier-ordre*»; il sera certainement dispersé par le «*conglomérat-des-légaux-des-deux-côtés*» de l'*Aquarium*, à la première mauvaise humeur «*rassembleuse*» de l'un des côtés!

-----

Il ne resterait donc plus, - «*vertu*» de ce que les «*légaux*» de tous bords nomment la «*démocratie*», - au «*légal-de-premier-ordre*» à nommer «*légaux-1.5*» un groupement librement consenti des «*légaux*» dits «*néo-fronteux-populeux*» et «*rassembleux-nationaux-et-alliés*».

Qui nous dit qu'un «*Nouveau-Rassemblement-National-Populaire*» ne jaillirait pas de cette «*vertu*»?

Ce jour-là l'alliance des fascismes, du rouge au brun, en passant par le *vert-éco* et le *vert-hamas*, instaurerait une nouvelle «*légalité*» qui s'affranchirait des «*appelés*», leur évitant de «*se-déplacer-illégitimement*», car toute «*légitimité*» ayant été abolie par eux-autres, seule la «*légalité-du-jour*» devra figurer sur les «*ordres-du-même-jour*».

-----

Mais, me direz-vous, qu'y-a t-il de «*légitime*» dans ce monde de «*légalités*», si la «*légitimité*» repose sur «*la raison, l'équité, et la justice*»?

Peut-être se situe t-elle sur le terrain économique? Qu'y voyons-nous chaque jour?

La «*classe industrielle*» réclame des «*aides*» à l'État pour: maintenir, convertir, reconvertir, construire, *déconstruire*, reconstruire, verdir ici, bleuir là, *durabiliser*, réorienter, pérenniser..., ses capacités capitalistiques, - pour tirer profit encore de son «*pouvoir-économique-branlant*», - pour s'émanciper des aléas d'un «*marché*» qui pourrait bien leur être fatal.

L'État lui fournit la garantie de la vente de produits manufacturés à des clients qui ne les achèteraient pas s'ils n'étaient eux-mêmes subventionnés à cette fin (voitures électriques «*vertueuses*», systèmes de chauffage «*vertueux*», production autonome d'électricité «*vertueuse*», ouvertures toitures murs et planchers «*vertueux*», nourriture «*vertueuse*»...

Le «*risque capitalistique*» du 19<sup>ème</sup> siècle n'existe plus, le «*risque entrepreneurial*» aujourd'hui n'est-il plus réduit, qu'aux très petites entreprises et aux «*auto-entreprises*» souvent préparatoires aux «*auto-faillites*».

L'État garantit la plus-value capitalistique même la plus éhontée s'il en est!

La «*classe industrielle*» n'est pas «*légitime*», elle n'est que «*para-légale*»!

La «*banque*» réclame de l'État, sur les ressources économiques de la société, son émancipation du crédit gratuit ou à très faible taux. «*Prêter, oui! mais sans risque!*». Et surtout en s'émancipant des taxes de toutes sortes, en «*exilant*» une partie de ses opérations «*loin-des-côtes*» (10) pour accumuler encore plus de monnaie.

La «*banque*» n'est pas «*légitime*», elle n'est que «*para-légale*» voire «*extra-légale*»!

La «*classe politique*» se sert allègrement sur les ressources de la société. Eh!, pourquoi se gênerait-elle?

Pourquoi un «*légal-présidentiel*» ou tout autre «*légal*» de tous les échelons inférieurs de l'État ne continuerait-il pas de faire progresser ses propres ressources quand il demande à la société d'accepter de réduire les siennes?

Pourquoi, quand ils combattent pour la réduction des taxes et impôts, ne commencent-ils pas par réduire les taxes sur la consommation, celles que payent les classes laborieuses, ce qui leur permettraient de bénéficier d'une part un peu plus élevée du produit de leur travail, et non seulement du nécessaire pour vivre ou survivre?

Pourquoi avec ceux de leur «*classe économique*», exigent-ils que la «*légalité*» leur garantisse des revenus non soumis à une certaine forme de «*solidarité nationale*»?

Parce que l'État est là seulement pour garantir et accroître les ressources des classes industrielles et financières, ainsi que celles de ses propres membres!

Et croyez-vous que des «*légaux*» autres aux niveaux supérieurs changeraient fondamentalement l'état de la société? Quand un «*légal-populaire*» touche ses 10.000 balles, s'il lui en reste 5.000 tous frais déduits, c'est quand même bien mieux que les 2.500 (voire moins) qu'il avait dans une classe laborieuse. S'ils procédaient à quelques ajustements fiscaux, laissant accroire que taxes et impôts permettent d'établir un système redistributif, ce sera avant tout pour s'assurer la perpétuation de leur «*légalité*», selon eux tant-et-tant méritoire!!!!

La «*classe politique*» n'est pas «*légitime*», elle est «*légale*», et, de surcroît hautement «*parasitaire*»!

-----

La «*raison, l'équité et la justice*» veulent, qu'en «*société*», chaque individu bénéficie, d'une façon ou d'une autre, des produits de son travail, soit individuellement, soit par l'association, sous les formes qui leur semblent les plus conformes à leurs besoins, ne créant des structures gestionnaires que pour les stricts besoins de gestion définis par eux mêmes ou leurs délégations impératives, et avant-tout sans structures parasitaires, c'est-à-dire sans État.

La «*raison, l'équité et la justice*» veulent que l'accumulation des richesses produites par les générations antérieures, soit mise à la disposition des producteurs actuels pour produire tout le nécessaire à leur existence; les producteurs actuels, à leur tour, contribueront à l'accumulation de nouvelles richesses qu'ils transmettront aux générations suivantes.

La «*légitimité*» s'exprime principalement par les syndicats de producteurs, leurs fédérations, leurs unions locales, leurs confédérations.

Elle s'exprime également dans les coopératives de producteurs, et les coopératives de distribution qui leur sont liées. Dans ces organismes de la production, les individus associés définissent leurs besoins, confrontent les moyens de les satisfaire, réfléchissent à la façon de parvenir à l'émancipation souhaitée.

Réformistes ou révolutionnaires, ce n'est le débat. Si la force de ces organismes permet un progrès régulier vers l'émancipation, alors ils seront naturellement réformistes; si la résistance des classes parasites se veut inflexible, alors ils deviennent naturellement révolutionnaires, c'est-à-dire disposés à renverser l'ordre établi, c'est à dire la Propriété et l'État (11).

Celle «*légitimité*», fruit d'une réflexion déjà pluri-centenaire des producteurs, s'est toujours affrontée à la «*légalité*» des rentiers-oisifs de la Terre, de l'Usine et de l'État.

Et ceux-ci, quand une «*légalité-calme*» ne satisfaisait plus la garantie de leurs Pouvoirs, trouvent l'aide d'«*aspirants-légaux*» plus prompts à installer une «*légalité-brutale*»...

... jus'qu'aux «*légaux-putatifs*» prétendant détenir la «*science*» de la société: le «*communisme*», expression moderne de la «*communauté-contrainte-pour-tout-individu-subalterne*», selon l'adage papiste: «*Chacun à la place que l'État, l'Église (ou le Parti) et la Propriété, leur auront désignée*».

Le «*totalitarisme*» tel qu'il a été défini par les «*blanquo-marxistes*» et mis en œuvre par les «*bolcheviques*», ses bagnes du Travail, ses camps de concentration des réfractaires, les exécutions préventives de réfractaires, ont servi de modèle à une «*légalité*» qui a compris comment écraser la «*légitimité*» sans faire appel à des «*supplétifs-communistes*»; l'Histoire les retient sous le nom de «*fasistes*».

---

(10) En anglais: «*Off-shore*».

(11) Sont exclus de cette catégorie les Z.A.D., «*micro-États*» bâtis par des colons-violents, conquérants un espace économique que des «*résidents-légitimes*» occupaient «*légitimement*» et «*légalement*»! Toute ressemblance avec la colonisation préalable à la constitution des certains États modernes fondés sur la supposé existence de «*peuple-d'un-Dieu*», et non de «*populations-voulant-vivre-ensemble*» (nation), n'est pas fortuite.

Si, aujourd'hui, ces «*légaux-totalitaires-bruns*» dirigent de nombreux États, notons que ce sont des descendants de «*légaux-totalitaires-rouges*» qui avaient un certain temps «*rosés*» avant de «*brunir*».

-----

Hélas pour les activités «*légitimes*» des populations laborieuses, et les organisations et organismes qu'elles tentent de même en œuvre depuis deux siècles et demi, il existent un sur-nombre d'«*aspirants-légaux*» ou «*légaux-putatifs*» inemployables par la classe politique, de part les limites constitutionnelles de la «*légalité*» depuis le bas échelon de celle-ci.

Selon leurs disponibilités professionnelles, cette «*légalité-putative*» s'emploie à dévier nombre des organismes «*légitimes*», à savoir les «*syndicats de producteurs*» de toutes sortes, vers leurs possibilités de «*grimpette-étatique*», en soumettant toute «*résistance légitime*» des asservis économiques, vers la seule issue qu'ils lui destinent, une LOI issue de leur accession dans les «*hôtels-de-la-légalité-1.5*».

-----

Pour conclure: il n'est pas in-envisageable que la «*légalité-de-second-ordre*» actuelle censure de nouveau la «*légalité-1.5*», et que le «*légal-de-premier-ordre*» les renvoie «*légalement*» de nouveau tous devant les «*appelés*» au mois de juin prochain.

Ce dernier reste «*légal-de-premier-ordre*» jusqu'à juin-2027.

La population française reste à ce stade «*légitimiste*» en ne réclamant pas son départ avancé, contrairement au souhait «*illégitime*» de la majorité des «*légaux-de-second-ordre*».

Alors, gageons qu'à cette occasion les «*appelés*» se déplacent encore beaucoup moins nombreux; et que, qu'elle que soit la nouvelle «*légalité-de-second-ordre*», les souhaits «*légitimes*» des populations laborieuses débouchent sur une bataille d'une autre nature, jusqu'à la disparition de tout le «*parasitisme-légalitaire*», l'injustice qu'il représente, et tout ce que son existence entretient.

Et peut-être l'année 2026 s'ouvrira t-elle sous le règne de la «*légitimité*»! Avec tous mes vœux les meilleurs!

-----

-----